

la carte blanche

Huit ministres européens de la Culture se positionnent en faveur du projet de loi sur le droit d'auteur

La directive droit d'auteur, « une occasion unique pour la diversité culturelle en Europe »

Huit ministres européens de la Culture ont pris leur plume pour signifier leur engagement en faveur du projet de loi sur le droit d'auteur, voté ce mercredi au Parlement européen de Strasbourg.

Trois mois après l'adoption d'un texte de compromis au Conseil, la négociation du projet de directive relative au droit d'auteur entre dans une phase décisive à la veille d'un nouveau vote au Parlement européen.

Nous, ministres européens de la Culture, formons le vœu que cette négociation déterminante pour l'avenir de la diversité culturelle et du pluralisme des médias en Europe se poursuive sereinement.

Nous espérons que les discussions à venir permettront de parvenir à des compromis appropriés, reflétant un juste équilibre entre les divers intérêts en présence, tout en conservant l'essence de la réforme.

Nous reconnaissons pleinement que la discussion en cours sur le droit d'auteur interroge sur nos attentes vis-à-vis de l'Union européenne, ainsi que sur la capacité de l'Europe de demain à défendre ses intérêts collectifs et ses valeurs dans l'environnement numérique.

Une occasion unique pour la diversité culturelle

Les industries culturelles et créatives, qui représentent 4,2 % du PIB européen et plus de 7 millions d'emplois, témoignent de l'extraordinaire talent et de la créativité des artistes et des entreprises de notre continent.

Avec la réforme du droit d'auteur, les créateurs, les entreprises et le public devraient bénéficier d'un cadre juridique plus équilibré et ce, afin d'obtenir un mar-

ché numérique plus performant. Nous ne devrions pas consentir un monde où une poignée d'entreprises multinationales captent l'essentiel de la valeur générée par les œuvres créées par d'autres dans l'environnement numérique.

Aussi, de nouvelles règles sont nécessaires afin que plus d'œuvres soient disponibles en ligne et que le droit d'auteur puisse être de manière effective utilisé comme fondement d'une juste rémunération des créateurs et éditeurs pour chaque utilisation de leurs œuvres en ligne, en particulier par les grandes plateformes qui sont devenues les principales sources d'accès aux contenus en ligne. Parallèlement, la liberté d'expression, les intérêts du public et des utilisateurs des œuvres doivent être pleinement pris en compte grâce à des solutions équilibrées, de nouvelles exceptions ciblées et un accès facilité au contenu.

Nous croyons qu'un nouveau droit voisin est nécessaire pour permettre aux éditeurs de mieux négocier l'utilisation des articles de presse par les géants d'Internet. Le principal objectif est de maintenir un paysage médiatique pleinement diversifié.

Pour soutenir l'indépendance du secteur de la presse et le pluralisme des médias, nous sommes convaincus que l'Europe est le meilleur niveau pour une intervention, qui est d'autant plus nécessaire d'un point de vue démocratique au vu des risques de prolifération de fausses informations.

Garantir la souveraineté de l'Europe

Le projet de directive sur le droit d'auteur fait partie intégrante d'une action plus large

qui, tout en prenant en compte la révolution numérique et ses avantages importants pour la société, vise à s'assurer que l'Europe soit en mesure de défendre son propre modèle et imposer davantage de responsabilité et de

règles équitables aux géants du numérique malgré le lobbying de ces derniers.

D'avantage d'équité sera également introduite grâce à la révision de la directive relative aux services de médias audiovisuels, qui a vocation à créer de nouvelles obligations pour certaines plateformes en ligne. Celles-ci sont destinées à protéger les mineurs des contenus préjudiciables et tous les citoyens de l'incitation à la haine et à la violence, tout en prêtant attention à ce que les nouveaux services audiovisuels à la demande favorisent la production et la distribution d'œuvres européennes.

L'équité et la diversité culturelle sont au cœur de la réforme du droit d'auteur : c'est la vision que nous portons pour l'Europe.

Le résultat de cette réforme en dira beaucoup sur notre capacité à définir librement les règles applicables à notre marché de plus de 500 millions de consommateurs. Nous avons besoin d'un cadre juridique qui encourage et récompense la création et ce, dans l'intérêt de l'ensemble de la société, de la diversité culturelle et du pluralisme des médias. ■

Monika Grütters, (Allemagne) Déléguée du gouvernement fédéral pour la Culture et les Médias, **Alda Greoll**, (Belgique) Vice-Présidente et Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Éducation permanente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **Boil Banov**, Ministre de la Culture (Bulgarie), **Nina Obuljen-Koržinek**, (Croatie) Ministre de la Culture, **José Guirao Cabrera**, (Espagne) Ministre de la Culture et du Sport, **Françoise Nyssen**, (France) Ministre de la Culture, **Myrsini Zorba**, (Grèce) Ministre de la Culture et des Sports, **George Ivașcu**, (Roumanie) Ministre de la Culture et de l'Identité nationale